EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE GESTION FORESTIERE DES BOIS DE LA BASTIERE

Séance du 20 mars 2024 Délibération n° 2024/05

Le vingt mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures trente minutes, le comité syndical du Syndicat de gestion forestière des Bois de La Bastière, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SAMAIN Philippe, en séance ordinaire

Nombre de conseillers :

Présents:

En exercice: 9
Présents: 7
Votants: 7

SAMAIN Philippe, SOUSSIN Jean-Michel, SANTOLINI Benoît, GUILLOT Annie, TARDY Pascal, MASSÉ Gérard, BRODU Fabien

Pour : **7** Contre : **0** Abstention : **0**

Quorum: 5

Absents:

TAUNAY Patrick, CELERIER Jacky

<u>Secrétaire de séance</u> : GUILLOT Annie	<u>Séance ouverte à</u> : 19h30
Auteur de l'acte : SAMAIN Philippe	<u>Transmission en Préfecture le</u> : 1 0 AVR. 2024
Convocation envoyée le : 13 mars 2024	AR Préfecture : 017-200090215-20240320-2024_05-DE
Affichage de la convocation le : 13 mars 2024	Date de publication sur le site internet :

Objet : Demandes de subventions auprès du Département dans le cadre du contrat d'objectifs

Monsieur CELERIER Jacky ayant des intérêts personnels sur les actions à mettre en place, a quitté la salle de réunion et n'a pas donné son avis, ni pris part au débat, ni à la délibération ci-dessous.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que les Bois de la Bastière ont été labellisés Espaces Naturels Sensibles Actifs auprès du Département. Le but est de protéger et de restaurer un milieu naturel présentant un intérêt patrimonial particulier (faune, flore, géologie, paysage...) mais également de permettre au public de découvrir les Bois de la Bastière et les espèces qu'ils abritent.

A cet effet, le Président propose diverses actions à mettre en œuvre dans le cadre du futur contrat d'objectifs et précise que ces actions peuvent être subventionnées par le Département :

- Animation pédagogique pour les écoles et grand public
- Action ONF pour la gestion des Bois
- Entretien des cheminements
- Signalétique ENS et affiches découvertes
- Inventaires écologiques pour compléter les connaissances

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE GESTION FORESTIERE DES BOIS DE LA BASTIERE

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser les actions présentées
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention, pour chaque action présentée, auprès du Département
- PRECISE que ces dépenses ont été votées au budget
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat d'objectifs à intervenir
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois an susdits. Pour copie conforme :

Le Président, Philippe SAMAIN

SYNDICAT DE GESTION FORESTIERE DES BOIS DE LA BASTIERE La secrétaire de séance, Annie GUILLOT

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.